



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Yitro



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des supers cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 19, versets 22 et 26

Dans le verset 22, la Torah nous rapporte le conseil de Yitro à Moché : "Nomme des juges qui jugeront le peuple à tout moment. Les grandes affaires, ils les amèneront vers toi. Les petites affaires, ils les jugeront eux-mêmes. Et ainsi, tu allègeras la charge qui pèse sur toi, et ils la porteront avec toi".

Dans le verset 26, la Torah nous raconte qu'effectivement, Moché Rabbénou a nommé des juges, qui jugeaient le peuple à tout moment, amenant à Moché les affaires difficiles, et jugeant eux-mêmes les petites affaires.

? Quelle différence remarquez-vous entre ces deux versets, c'est-à-dire le conseil donné par Yitro, et ce qui s'est effectivement passé ?

Bravo ! **Yitro a parlé de grandes affaires**, et **la Torah** dit qu'on amenait à Moché **les affaires difficiles**. Dans la conception de Yitro, Moché, qui est le juge suprême, doit juger les grandes affaires.

? Qu'appelle-t-on une grande affaire selon Yitro ?

Bravo ! Ce sont celles dans lesquelles **des millions sont en jeu**. Dans l'esprit de l'humanité, une affaire où des grandes sommes sont en jeu doit être jugée par des grands juges.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? Quelle est la différence avec l'esprit de la Torah ?

Bravo ! Pour la Torah, le critère pour choisir entre des grands juges et des petits juges n'est pas la somme qui est en jeu, **mais la difficulté de l'affaire.**

? Et qu'appelle-t-on une affaire difficile ?

C'est une affaire dans laquelle les deux parties ont des arguments puissants et pour lesquels **il est difficile de**

savoir vraiment à qui revient une somme d'argent, même si elle n'est que d'un euro !

Pour cela, il faut un grand érudit qui connaît l'ensemble de la Torah et sait poser les bonnes questions. Ce sont ces affaires difficiles qui étaient amenées à Moché Rabbénou, alors qu'une affaire facile à régler, même avec des millions en jeu, était gérée par un simple Beth-Din, un simple tribunal.

C'est uniquement dans le Da'at Hatorah, l'esprit de la Torah, que les choses se passent ainsi.



PISTE DE RECHERCHE

Maintenant,
à nous d'imaginer
trois situations

- une que l'on pourrait appeler une grande affaire,
- une que l'on pourrait appeler une petite affaire,
- et une que l'on pourrait appeler une affaire difficile.

Ora'h 'Haïm chap. 266

HALAKHA

Le Chabbath est mentionné douze fois dans la Torah. Et dans chaque situation, même les plus extrêmes, il y a une manière de respecter le Chabbath. Imaginons que quelqu'un ait pris du retard pour rentrer chez lui, par exemple à cause de grèves, et il est encore dans la rue, son cartable sur le dos et ses poches pleines, lorsque Chabbath entre...



? Doit-il abandonner toutes ses affaires dans la rue pour ne pas transgresser le fait de porter Chabbath ?

Bravo ! Il y a sûrement **une solution** pour s'en sortir !

? En avez-vous une à me proposer ?

Bravo ! S'il est accompagné par **un non-juif**, il peut lui demander de porter ses affaires, et même le payer pour cela...

? Y a-t-il une autre solution ?

Bravo ! S'il est accompagné par **un petit frère** qui n'est pas encore Bar Mitsva, et que le cartable n'est pas trop lourd, il vaut mieux que ce soit un enfant de moins de 13 ans qui le porte.

? Mais s'il est seul, que peut-il faire ?

Le Choul'han 'Aroukh, dans le Siman 11, nous dit : il n'a qu'à se mettre à courir.

📖 On ne parle pas ici de courir comme un champion, mais d'**accélérer le pas**, de marcher vite.

? Qu'est-ce que cela change de courir ou de marcher normalement ?

Bravo ! S'il se met à courir, **il ne va pas oublier que Chabbath est déjà entré**, et il fera donc cela d'une traite, sans s'arrêter.

📖 Par contre, s'il marche normalement, il risque d'oublier, et de s'arrêter une ou plusieurs fois. Et c'est cela qui est grave : faire des arrêts, s'arrêter et redémarrer.

? Une fois arrivé à la maison, comment peut-il poser ses affaires ?

Le Choul'han 'Aroukh dit : "Il se retourne vers la rue et laisse glisser son sac le long de son épaule. Ainsi, vu qu'il **les a posés d'une manière inhabituelle**, il n'a rien transgressé".

Le 'Hazon Ich ajoute que si une personne est dans la rue et qu'elle n'a pas d'endroit où mettre en sécurité ses affaires, elle pourra rentrer chez elle d'une traite, en empruntant que des petites rues, que l'on appelle "Karmélite". Car nos Sages ont permis de porter d'un Karmélite à un Réchout Haya'hid, un domaine privé, en cas de perte d'argent.



MICHNA

Traité de Chabbath, chapitre 7, Michna 2

Après avoir parlé des onze premières Mélakhot nécessaires à la préparation d'un aliment, la Michna va maintenant nous citer treize travaux nécessaires à la fabrication d'un vêtement en laine. Comme pour l'exercice précédent, nous allons essayer de trouver ces treize Mélakhot, avec notre bon sens...

? Comment obtient-on de la laine ?

Bravo ! Il faut **tondre un animal**. La plupart du temps, un mouton.

📖 C'est la douzième Mélékha, et la première de la nouvelle série, qui s'appelle Gozèz (tondre).

? Est-ce qu'on tond un animal n'importe quand dans l'année, ou à une période précise ?

Bravo ! On ne les tond pas en hiver, pour qu'ils n'aient pas froid, mais **au printemps**, au début des beaux jours.

📖 On appelle cela **"la tondaison"**. C'est l'époque où l'on tond les animaux avec une tondeuse, pour obtenir de la laine.

? Une fois qu'on a obtenu la laine, qu'est-ce qu'on en fait ?

Bravo ! Il faut la laver, pour la **nettoyer** et la blanchir. Cela s'appelle **Hamélabène**.

? Après avoir lavé la laine, que fait-on ?

On la **peigne**, pour séparer les fibres de laine qui sont emmêlées. On appelle cela carder, **Ménapèts**.

? Une fois la laine peignée, que fait-on ?

On la **colore**. Cela s'appelle **Tsové'a**, colorer.



? Récapitulons les quatre nouvelles Mélékhot que nous venons d'apprendre.

Bravo ! **Tondre, laver, carder, teindre**. En hébreu : **Gozèz, Mélabène, Ménapèts, Tsové'a**.

? Vous souvenez-vous que les travaux interdits Chabbath sont souvent appelés Av Mélékha (papa de la Mélékha), car il y a des Toledot (des enfants, des dérivés) ? Quels peuvent être les Toledot de Gozèz ?

Bravo ! **Couper les cheveux et les ongles** sont des Toledot de Gozèz, puisqu'on coupe un élément de son origine, de l'endroit où il pousse.

? Qu'est-ce qui pourrait être une Tolda, un dérivé de Mélabène ?

Bravo ! Tout simplement **laver des vêtements** ou les tremper dans une bassine d'eau.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Proverbes, chapitre 5, verset 15

Dans ce verset, le roi Chlomo nous dit :
"Bois de l'eau de ton puits, et de ce qui coule de ta source".

? Le roi Chlomo nous donne-t-il ici un conseil diététique ?

Bravo ! **Non**, c'est une image.

? Quelle différence y a-t-il entre l'eau du puits et celle de la source ?

Bravo ! **L'eau du puits est concentrée** dans celui-ci. Elle y est contenue et n'en sort pas. **L'eau de source**, par contre, **s'écoule à l'extérieur** de celle-ci.

? Que symbolise l'eau du puits ?

C'est toute la sagesse que nos maîtres nous enseignent. Et le roi Chlomo veut nous dire : **"Au début de ton**



apprentissage, accumule le plus de Torah possible. Ne cherche pas à dire des nouvelles idées. Bois l'eau du puits, apprend tout ce qui est écrit, tout ce qui est contenu dans les textes".

? Que veut dire : "Et bois l'eau qui s'écoule de la source" ?

Dans un deuxième temps, une fois que tu auras appris beaucoup de Torah, que tu auras appris tout ce qui est contenu dans les textes, **tu peux maintenant te permettre de dire toi-même des 'Hidouchim, des nouvelles idées**, de nouveaux enseignements !

C'est ainsi que l'on peut devenir un grand maître, et que tout le monde a plaisir à étudier les nouvelles idées trouvées dans la Torah.



NÉVIIM PROPHÈTES

Ce chapitre nous raconte que Chaoul a fait une guerre avec les Philistins. Le premier verset commence d'une manière étrange : "Chaoul était âgé d'un an dans son règne lorsque ces événements ont eu lieu".

? Chaoul était-il un petit bébé d'un an ?

Bravo ! Il faut comprendre de ce verset que la guerre a eu lieu **soit dans la première année du règne de Chaoul, soit après un an de règne.**

? Malgré tout, l'expression "âgé d'un an" nous interpelle. Avez-vous une explication ?

🔍 Un indice : cherchez dans Rachi.

Bravo ! Rachi nous dit que Chaoul était un grand Tsadik, qui n'a jamais goûté la faute. Il était **pur comme un bébé d'un an.**

📖 Pour comprendre d'une autre manière l'expression "âgé d'un an", expliquons une idée connue : nos Sages disent qu'il y a trois personnes auxquelles Hachem pardonne toutes les fautes qu'elles ont pu commettre par le passé.

? Connaissez-vous l'une ou l'autre de ces trois personnes ?

Bravo ! **Le jour de leur mariage**, Hachem pardonne toutes les fautes passées du 'Hatan, du marié, et de la



Kalla, la mariée. C'est pourquoi, il y a une habitude de leur demander des Brakhot (bénédictions), car ils sont comme des Tsadikim, une nouvelle vie s'ouvre devant eux.

? Quelle est la deuxième de ces trois personnes ?

Il s'agit du 'Hakham, le sage. Lorsqu'un homme est nommé Roch Yéchiva, lorsqu'il atteint le niveau de 'Hakham, toutes ses fautes passées sont pardonnées.

? Quelle est la troisième personne dont les fautes sont pardonnées ?

Le roi. Le jour de sa nomination, toutes ses fautes passées sont pardonnées.

? Alors, maintenant, que dit le verset : "Chaoul était âgé d'un an lorsque ces événements sont arrivés" ?

Que **c'était dans la première année du règne de Chaoul**, ou à la fin de celle-ci ; et depuis le jour où il a été nommé roi, toutes ses fautes ont été pardonnées.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Source : Un jour Une Halakha, d'après le 'Hafets 'Haïm, page 252

Tout comme Hachem éprouve un amour infini pour chacun de Ses enfants, nous aussi, nous devons apprendre à nous aimer les uns les autres.

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

La plaisanterie ou le meilleur sens de l'humour ne diminue pas la gravité de la faute... Même pour rire, il n'est pas permis de dire que Ra'hel est grosse !



Source : Un langage pour la vie - Les lois du Lachone Hara' d'après le 'Hafets 'Haïm - ch. 4, paragraphe 5

CETTE SEMAINE

A toi !

Est-ce du
Lachone Hara'
ou non ?



Il est interdit de dire que quelqu'un n'accomplit pas, ou mal, une certaine Mitsva. Et si ce sont ses parents ?

Rivka est effrontée lorsqu'elle s'adresse à ses parents. Audélia, qui l'entend, est choquée, et a vraiment envie de le répéter... Elle sait que c'est interdit et s'en abstient. Les parents de Rivka ont-ils, eux, le droit de dire que leur fille leur manque de respect ?



HISTOIRE

Une incroyable bénédiction

Le grand frère du 'Hazon Ich, Rabbi Méir Karélits, a raconté que, dans leur ville, il y avait un Juif qui a vécu cent ans grâce à une bénédiction reçue du Gaon de Vilna. Dans quelles circonstances a-t-il reçu cette Brakha ?

Il est connu que le Gaon de Vilna gardait toute la journée sur lui son Talith et ses Téfilines. Il étudiait souvent en faisant les cent pas dans le Beth Hamidrach.

Une fois, un enfant a marché sans faire exprès sur ses Tsitsit. Il ne pouvait plus avancer... Alors, avec un grand sourire, il dit à l'enfant : "Mon enfant, tu vivras cent ans ! Mais s'il te plaît, libère mon Tsitsit..."

L'enfant leva immédiatement son pied. Et lorsqu'il raconta cette histoire à ses parents, ces derniers offrirent immédiatement un repas de remerciement à Hachem, car

ils étaient persuadés que ces mots, apparemment anodins du Gaon de Vilna, se réaliseraient ; Hachem les avait mis dans sa bouche, et ils avaient une grande confiance en la parole du Rav.

Et effectivement, Rav Méir Karélits raconte qu'à l'âge de 98 ans, alors qu'il était malade, ses enfants ont voulu appeler le docteur. Mais il leur dit : "Ce n'est pas la peine ! J'ai encore un chèque de deux ans de vie, que le Gaon de Vilna m'a donné. Ne vous inquiétez pas, je sortirai vivant de cette maladie !".

Et en effet, l'homme se rétablit rapidement, et vécut encore deux ans.

Cette histoire montre la force de nos 'Hakhamim, de nos Sages, et la Emouna, la foi qu'il faut avoir dans leur bénédiction.



Rappel de la question

Dan doit-il payer les frais de réparation du pneu de la voiture qu'il a empruntée à Ya'acov et qui a été percé par un clou ?

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

GUEMARA

Réponse

⚠ (Attention, si ce cas vous arrive, il faudra demander à un Rav, car cela dépend de la compréhension de la Ma'hlokèt, de la controverse entre le Choul'han 'Aroukh et la Rama, Siman 340,3.)

D'après le Ramban, qui pense que la raison pour laquelle il ne devrait pas rembourser (car le pneu crevé est une conséquence de son utilisation, ce qui s'appelle le Ptour de Meita Mé'hamat Mélakha) est que le prêteur ne lui a pas donné un objet en bon état, Dan sera 'Hayav, obligé de payer, car la voiture était en parfait état (le clou étant un élément extérieur à la voiture).

Par contre, d'après le Nimouké Yossef, qui pense que la raison est que le prêteur sait qu'il se peut que lors de l'utilisation il arrive toutes sortes de dégâts, Dan sera Patour, n'aura pas à payer les frais de réparation du pneu, car un pneu crevé fait partie des choses qui peuvent arriver.

CAS DE LA SEMAINE

Une veille de Chabbath, David appelle Chimon, qui est plombier, en toute urgence. Chimon lui répond : "Je serais venu avec plaisir, mais je dois aller acheter du vin pour le Kiddouch, je ne pourrais pas passer chez toi !", ce à quoi David lui répond : "Viens me dépanner, et pour te payer,

je te donnerais une bouteille de vin, j'en ai une en plus !".

Une fois son travail effectué, David se rend compte qu'il n'a pas de vin en plus, il dit à son ami : "Je me suis rendu compte que je n'ai pas de vin en plus, je te paie donc avec de l'argent !"



David a-t-il l'obligation de rémunérer Chimon avec du vin ou peut-il le régler en monnaie ?

A toi !



● Rama 'Hochen Michpat 332,4



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Esther Smietanski | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Esther Smietanski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 584 28 09 53

✉ avotoubanim@torah-Yitrox.com